



Assemblée générale

Distr. générale
24 juillet 2015
Français
Original : anglais

Soixante-dixième session

Point 29 a) de l'ordre du jour provisoire*

Promotion de la femme

Amélioration de la condition de la femme en milieu rural

Rapport du Secrétaire général

Résumé

En application de la résolution 68/139 de l'Assemblée générale, le présent rapport rend compte des activités entreprises par les États Membres et les entités des Nations Unies en mettant un accent particulier sur l'amélioration du bien-être des femmes rurales, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées, notamment : a) en assurant un développement agricole et rural efficace, durable et tenant compte de la problématique hommes-femmes; b) en reconnaissant et en redistribuant le travail domestique non rémunéré des femmes rurales; c) en favorisant l'emploi, le travail décent et la protection sociale des femmes rurales; d) en garantissant aux femmes rurales l'accès à la terre et aux ressources productives; e) en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes rurales. Ces mesures sont d'une grande importance pour la mise en œuvre des objectifs de développement durable proposés, en particulier celui d'éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde, et ceux d'éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable et de parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles (A/68/970). Enfin, des recommandations sont présentées à l'Assemblée générale pour examen.



I. Introduction

1. Dans sa résolution 68/139 sur l'amélioration de la condition de la femme en milieu rural, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de lui présenter, à sa soixante-dixième session, un rapport sur l'application de la résolution. Établi en réponse à cette demande, le présent rapport rend compte de la situation des femmes rurales depuis la soixante-huitième session. Il met en évidence les efforts déployés par les États Membres, le système des Nations Unies et d'autres acteurs pour surmonter les obstacles et les difficultés qui entravent la réalisation de l'autonomisation économique des femmes rurales, en particulier les plus pauvres et les plus marginalisées, et leur permettre d'améliorer leurs moyens de subsistance et d'accéder à une vie meilleure : a) en assurant un développement agricole et rural efficace, durable et tenant compte de la problématique hommes-femmes; b) en reconnaissant et en redistribuant le travail domestique non rémunéré des femmes rurales; c) en favorisant l'emploi, le travail décent et la protection sociale des femmes rurales; d) en garantissant aux femmes rurales l'accès à la terre et aux ressources productives; e) en renforçant la sécurité alimentaire et nutritionnelle des femmes rurales. Il conclut par des recommandations présentées à l'Assemblée générale pour examen.¹

2. Il est maintenant largement reconnu que les femmes rurales jouent un rôle important en aidant leur famille à assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle, à améliorer la qualité de vie rurale et à créer des revenus et le bien-être général. Les femmes rurales constituent un grand pourcentage de la main-d'œuvre agricole, dispensant la plupart des travaux domestiques non rémunérés, et jouent un rôle essentiel dans la production alimentaire ainsi que dans les secteurs de l'agriculture, de la foresterie, de la pêche et de l'élevage². Malgré cela, la situation des femmes rurales est pire que celle des hommes ruraux et que celle des femmes et des hommes urbains au regard de tous les indicateurs des objectifs du Millénaire pour le développement pour lesquels on dispose de données (E/CN.6/2014/3).

3. Bien que l'objectif 1 du Millénaire pour le développement visant à réduire de moitié le taux d'extrême pauvreté ait été atteint cinq ans avant la date limite de 2015, 1,2 milliard de personnes continuent à vivre dans une extrême pauvreté³. Même en tenant compte des tendances à l'urbanisation⁴, les conditions d'extrême pauvreté sont essentiellement un phénomène rural. L'extrême pauvreté reste inégalement répartie entre les zones rurales et urbaines, entre les hommes et les femmes et entre les groupes d'âge et les groupes d'origine ethnique différente, mais

¹ Une note verbale a été distribuée à tous les États Membres et une lettre a été adressée aux organismes des Nations Unies pour solliciter leur contribution au présent rapport. Des réponses ont été reçues de la part de 18 États Membres (Australie, Azerbaïdjan, Botswana, Cambodge, Chine, Cuba, Djibouti, Égypte, États-Unis d'Amérique, Finlande, Italie, Japon, Jordanie, Kenya, Paraguay, Philippines, République de Corée et Suède) et de deux organismes des Nations Unies (Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture et Programme alimentaire mondial), dont les contributions ont été incorporées au rapport.

² Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : Le rôle des femmes dans l'agriculture : combler le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement* (Rome, 2011).

³ Disponible à l'adresse <http://www.un.org/millenniumgoals/poverty.shtml>.

⁴ Nations Unies, Département des affaires économiques et sociales, *World Urbanization Prospects: The 2014 Revision* (New York, 2014).

les données disponibles montrent que l'extrême pauvreté touche un grand nombre de femmes dans les zones rurales, un groupe qui compte pour le quart de la population mondiale⁵. Cependant, le manque de données sur l'extrême pauvreté et la faim chez les femmes limite l'analyse⁶.

4. En ce qui concerne les autres objectifs du Millénaire pour le développement, les femmes rurales sont à un désavantage certain. Les pays en développement ont réalisé la parité des sexes dans l'enseignement primaire, mais il reste beaucoup à faire pour atteindre l'objectif de l'éducation primaire pour tous. Le décalage entre les garçons des zones urbaines et les filles des zones rurales devrait prendre beaucoup de temps à se résorber, par exemple, 39 ans en République démocratique populaire lao, 46 ans au Yémen, 52 ans en Éthiopie et 64 ans en Guinée⁷. Le mariage d'enfants, qui touche principalement les filles, est également associé aux faibles niveaux d'instruction. Dans toutes les régions, les filles des zones rurales sont plus susceptibles que les filles des zones urbaines de devenir des épouses enfants, et celles du quintile le plus pauvre sont 2,5 fois plus susceptibles de le devenir que celles du quintile le plus riche⁸.

5. Les décès maternels, qui pourraient en grande partie être évités, sont liés au manque de services sanitaires pour les femmes, en particulier dans les zones rurales. L'éloignement des établissements de santé constitue un obstacle majeur pour les femmes rurales. Dans les pays les moins avancés, une femme rurale a 38 % moins de chances qu'une femme urbaine d'accoucher avec l'assistance d'un professionnel qualifié⁹. En Asie du Sud, les femmes urbaines riches ont six fois plus de chances que les femmes rurales pauvres d'avoir accès à un personnel qualifié lors des accouchements (E/CN.6/2014/3). La mutilation génitale féminine, l'excision, est encore pratiquée dans 29 pays en développement au moins et touche ainsi quelque 100 millions à 140 millions de femmes et de filles. C'est un phénomène qui est plus courant dans les zones rurales de la majorité de ces pays¹⁰. À l'échelle mondiale, 35 % des femmes ont subi des violences à l'intérieur ou à l'extérieur du couple, et jusqu'à 70 % à l'intérieur du couple dans certains pays, mais les données disponibles sur la violence contre les femmes ne permettent pas d'établir de comparaisons entre les zones urbaines et rurales. Cependant, certaines études laissent supposer que la violence infligée par des partenaires intimes est plus répandue dans les zones rurales, alors que la violence à l'extérieur du couple l'est davantage dans les zones urbaines¹¹.

⁵ Fonds international de développement agricole (FIDA), *Rapport sur la pauvreté rurale 2011* (Rome, 2010).

⁶ Objectifs du Millénaire pour le développement, Tableau ventilé par sexe (Nations Unies, 2014).

⁷ Ibid.; Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), *Rapport mondial de suivi de l'initiative Éducation pour tous, 2013-2014. Enseigner et apprendre : atteindre l'égalité pour tous* (Paris, 2014). Disponible à l'adresse <http://unesdoc.unesco.org/images/0022/002256/225660e.pdf>.

⁸ Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF), *Ending Child Marriage : Progress and prospects* (New York, 2014).

⁹ ONU-Femmes, *Le progrès des femmes dans le monde 2015-2016 : Transformer les économies, réaliser les droits* (New York, 2015).

¹⁰ Population Reference Bureau, « Female Genital Mutilation/Cutting: Data and Trends Update 2014 », <http://www.prb.org/Publications/Datasheets/2014/fgm-wallchart-2014.aspx>.

¹¹ Voir <http://www.unwomen.org/fr/what-we-do/ending-violence-against-women/facts-and-figures>; Cathy McIlwaine, « Urbanization and gender-based violence: Exploring the paradoxes in the global South », *Environment and Urbanization* 25:1, 65-79 (2013).

6. En 2012, 89 % des habitants du monde avaient accès à des sources améliorées d'eau potable, comparativement à 76 % en 1990, mais 748 millions de personnes n'ont toujours pas accès à l'eau potable, la plupart vivant en zones rurales. En revanche, 2,5 milliards de personnes, la grande majorité des pauvres ruraux, n'ont pas accès à de meilleurs services d'assainissement. Les dépenses au titre de l'assainissement rural comptent pour environ 10 % de l'ensemble du financement de l'eau, de l'assainissement et de l'hygiène¹². Le taux d'électrification à l'échelle mondiale a progressé, passant de 76 % en 1990 à 83 % en 2010, mais 1,2 milliard de personnes n'ont toujours pas accès à l'électricité¹³. Plus de 95 % des personnes sans accès à des services énergétiques modernes vivent soit en Afrique subsaharienne ou en Asie et 84 % en milieu rural. Près de 3 milliards de personnes utilisent de la biomasse solide pour cuisiner et se chauffer, et la grande majorité d'entre elles vivent en milieu rural¹⁴. La pollution intérieure, essentiellement due à l'utilisation de fourneaux et de combustibles polluants et à faible rendement, provoque environ 4,3 millions de décès prématurés dans le monde, principalement chez les femmes et les enfants, soit plus que le VIH/sida, le paludisme, la tuberculose et la malnutrition pris ensemble¹⁵. Il n'existe pas de données ventilées par sexe qui permettent de suivre et d'évaluer l'accès des femmes aux services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène et l'usage qu'elles en font.

7. Les femmes rurales sont les premières à faire face aux conséquences des changements climatiques, des catastrophes naturelles et des situations d'après conflit. Les conséquences de ces situations, différentes pour les femmes et les hommes, risquent d'intensifier les contraintes susceptibles de désavantager les femmes, car celles-ci dépendent de l'agriculture et des ressources naturelles pour leur subsistance. Étant donné que le travail agricole requiert de plus en plus de main-d'œuvre ou que des sources de nourriture et de revenu de remplacement doivent être trouvées, la charge de travail supplémentaire incombe souvent aux femmes. Les risques pour la santé liés au climat et aux catastrophes, de même que la rareté de l'eau et du combustible, ajoutent encore au travail domestique non rémunéré des femmes. Les femmes sont particulièrement touchées par les variations de la disponibilité et de la qualité des ressources pendant et après les conflits. L'autonomisation des femmes est donc essentielle au renforcement de la résilience et à l'adaptation aux changements climatiques, ainsi qu'au relèvement économique après un conflit¹⁶.

8. Les principales conclusions de l'étude conjointe, à paraître, sur le Malawi, l'Ouganda et la République-Unie de Tanzanie, menée par l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes),

¹² Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progress on Drinking Water and Sanitation: 2014 Update* (Genève, 2014).

¹³ Voir www.se4all.org.

¹⁴ Agence internationale de l'énergie, *World Energy Outlook 2011: Energy for All* (Paris, 2011).

¹⁵ Stephen S. Lim et al., « A comparative risk assessment of burden of disease and injury attributable to 67 risk factors and risk factor clusters in 21 regions 1990-2010: a systematic analysis for the global burden of disease study 2010 », *The Lancet*, vol. 380, iss. 9859 (15 décembre 2010), 2224-2260.

¹⁶ ONU-Femmes et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), *Women and Natural Resource Management: Unlocking the Peace-building Potential* (New York, 2013).

l'Initiative concernant la pauvreté et l'environnement¹⁷ et la Banque mondiale, indiquent que la productivité agricole inférieure des femmes par rapport à celles des hommes est le résultat d'un accès restreint aux ressources productives essentielles comme la terre, le travail, les intrants agricoles, l'information et la technologie. L'écart entre les sexes dans la productivité agricole peut être de 4 % à 40 %, selon le pays et les cultures vivrières ou de rapport concernées, et pourrait coûter jusqu'à 100 millions de dollars au Malawi, 65 millions de dollars en Ouganda et 106 millions de dollars en République-Unie de Tanzanie¹⁸. Les retombées économiques obtenues en comblant l'écart de productivité agricole entre les sexes pourraient être très substantielles. Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine, soutenu par le Nouveau Partenariat de l'Union africaine pour le développement de l'Afrique, encourage les pays africains à consacrer 10 % de leur budget national à l'agriculture. ONU-Femmes préconise que des objectifs concrets soient fixés pour aider les agricultrices.

9. Bien qu'elles soient agricultrices, travailleuses, entrepreneures, prestataires de services et agents de changement, les femmes et les filles des zones rurales sont constamment confrontées à des contraintes structurelles persistantes qui les empêchent de participer pleinement à la vie socioéconomique et politique et de contribuer à l'amélioration de leur situation. En raison de normes culturelles et juridiques, de pratiques discriminatoires et d'inégalités persistantes entre les sexes et les classes sociales, les femmes et les filles des zones rurales ont souvent un accès restreint à la terre et aux autres moyens de production comme les intrants agricoles et les services de vulgarisation, le crédit et l'épargne, l'information et la technologie, autant de facteurs qui limitent leur potentiel économique. Elles accèdent plus difficilement que les hommes aux services publics (santé, éducation, énergie et approvisionnement en eau et assainissement), à la protection sociale, à l'emploi décent, ainsi qu'aux institutions et aux marchés locaux et nationaux. Elles sont plus touchées par la malnutrition et la faim. Le travail domestique non rémunéré empêche les femmes rurales de tirer parti des possibilités d'emploi agricole et non agricole et des débouchés du secteur de l'agriculture et d'autres secteurs.

10. L'autonomisation des femmes rurales est donc essentielle pour réaliser leurs droits et assurer le bien-être de leurs familles et de leurs collectivités. Leur contribution est vitale pour le développement agricole et rural, de même que pour les économies locales et nationales. Les femmes rurales représentent la clef du succès pour la quasi-totalité des objectifs de développement durable proposés, non seulement l'objectif 5, celui de réaliser à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles, mais également dans l'ensemble du cadre de développement, en particulier les synergies entre l'objectif 1 (éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde) et l'objectif 2 (éliminer la faim, assurer la sécurité alimentaire, améliorer la nutrition et promouvoir l'agriculture durable) (A/68/970). La dynamique politique engendrée par le document final de la Conférence des Nations Unies sur le développement durable (A/66/288), ainsi que la célébration du vingtième anniversaire de la Déclaration de Beijing et du

¹⁷ Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE).

¹⁸ Pour une analyse plus approfondie de l'écart entre les sexes dans l'agriculture en Éthiopie, au Niger et au Nigéria, voir Banque mondiale, *Levelling the Field. Improving Opportunities for Women Farmers in Africa* (Washington, 2014).

Programme d'action et de leur processus d'examen global, devrait permettre l'accélération des progrès dans la mise en œuvre de cadres juridiques et politiques favorisant les femmes rurales, notamment la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes¹⁹. Faisant fond sur les enseignements tirés de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement et de la prise en compte des progrès inégaux entre les hommes et les femmes et entre les zones rurales et les zones urbaines, le programme de développement pour l'après-2015, appuyé par l'Accord d'Addis-Abeba de la troisième Conférence internationale sur le financement du développement (A/CONF.227/L.1), est une occasion inégalée de renouveler la mobilisation pour l'égalité des sexes et la promotion de la condition des femmes rurales²⁰.

II. Autonomisation des femmes dans les zones rurales

A. Un développement rural efficace, durable et tenant compte de la problématique hommes-femmes

11. Les États Membres ont rappelé l'importance de donner les moyens aux femmes rurales de jouer le rôle d'agents essentiels de l'amélioration du développement agricole et rural, dans le cadre d'une manifestation commémorant la Journée internationale des femmes rurales, tenue en 2014 à Rome et à New York. Dans cet esprit, le Gouvernement australien encourage vivement les femmes à occuper les postes de direction les plus en vue dans leurs collectivités et à participer au développement rural. Le Gouvernement parraine le prix décerné aux femmes rurales pour la recherche-développement dans les industries rurales, qui reconnaît et soutient de nouvelles dirigeantes capables d'introduire des changements au sein des industries primaires et de faire progresser le développement économique et social. Le Gouvernement botswanais a entamé la mise en œuvre d'un cadre d'action positive pour les collectivités des zones reculées (2015-2025), coordonné par le Ministère de l'administration locale et du développement rural, qui inclut tous les aspects du bien-être social, y compris l'emploi, la formation et le développement social et économique. Ces instruments politiques sont conçus et mis en œuvre pour permettre l'autonomisation des femmes rurales et atténuer les disparités et la discrimination entre les hommes et les femmes qui existent dans les divers secteurs.

12. Les femmes rurales ne forment pas un groupe homogène et leur situation varie notamment en fonction de leur lieu de résidence, de leur revenu, de leur âge, de leur race ou leur origine ethnique, de leur culture et de leur religion, ainsi qu'en fonction de leur accès aux moyens productifs, de leurs capacités et des possibilités qui leur sont offertes et de la mesure dans laquelle elles peuvent se faire entendre et participer. Certains groupes en particulier peuvent encore avoir des besoins spéciaux, notamment les femmes autochtones, les femmes chefs de famille ou les femmes migrantes. Il faut donc que les institutions soient capables de faire face à cette diversité en répondant d'une manière adaptée aux besoins et priorités des femmes rurales. Compte tenu des multiples inégalités convergentes auxquelles les

¹⁹ Nations Unies, *Recueil des traités*, vol. 1249, n° 20378.

²⁰ *Rapport de la quatrième Conférence mondiale sur les femmes*, Beijing, 4-15 septembre 1995 (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.96.IV.13), chap. I, résolution I, annexes I et II.

femmes des zones rurales sont confrontées, le Ministère de la condition de la femme du Paraguay compte sur un ensemble précis de mesures adaptées aux femmes autochtones, allant de partenariats public-privé pour renforcer les capacités en vue d'un accès rapide au marché du travail au renforcement de la sécurité alimentaire en encourageant la production d'aliments riches en protéines. Il fait également la promotion de l'agriculture durable et de la protection de la biodiversité agricole en soutenant les productrices de stevia (*ka'ahé'e* en langue guaraní) tout au long de la chaîne de valeur, y compris la commercialisation et l'exportation.

13. Il est nécessaire d'appuyer la pleine participation des femmes rurales, sur un pied d'égalité avec les hommes, à tous les niveaux de prise de décisions pour créer des institutions plus représentatives, améliorer la gouvernance et concrétiser la représentation, la participation et les droits des femmes. Il faudrait donc accentuer la coordination entre les mécanismes nationaux de promotion de l'égalité entre les sexes et les ministères concernés, ainsi que décentraliser les mécanismes au plan local. En Italie, au cours des 10 dernières années, la participation des femmes s'est accrue dans les nouvelles formes de gouvernance locale, notamment les projets locaux intégrés et les plans locaux de développement (mis en œuvre par des groupes d'action locale dans le cadre de l'Initiative de formation de chefs de communautés de l'Union européenne). Au Japon, le nombre de femmes occupant des postes de direction continue d'augmenter, mais les femmes ne représentent encore que 7 % des membres des comités et des coopératives agricoles. Face à cette situation, le Gouvernement s'attache à créer un environnement au sein duquel les femmes peuvent contester les autorités en place et à faire évoluer les attitudes des hommes qui risquent de faire obstacle à l'accession des femmes aux postes de direction. En Jordanie, la participation des femmes occupant des postes de décision au sein des conseils municipaux et des coopératives a augmenté de 25 % à la suite de l'adoption de la loi sur les municipalités de 2011.

14. En 2013, le Gouvernement kényen a mis en place sa politique écologique nationale, qui fournit le cadre d'une approche intégrée de la planification écologique et d'une gestion durable qui intègre l'égalité des sexes et multiplie les mesures incitatives permettant d'attirer les femmes dans le domaine de la gestion de l'environnement. Le Gouvernement a également établi des quotas pour la participation des femmes aux conseils de gestion de l'eau comme un moyen de leur permettre de décider des questions qui ont des incidences sur leur qualité de vie et leurs moyens d'existence. Le Gouvernement a également pris des mesures pour renforcer les mécanismes locaux pour l'administration et la gestion durables des droits fonciers, au sein desquels les femmes rurales joueraient le rôle d'agents essentiels.

15. La reconnaissance du rôle des femmes dans la production alimentaire, la prestation des soins et la création de revenus agricoles implique la nécessité de s'attaquer aux contraintes faisant obstacle à la production, y compris l'inégalité d'accès aux ressources productives, aux services, au savoir, au crédit et aux marchés. Les projets agricoles mis en œuvre en Jordanie ont ciblé les femmes rurales en les faisant participer à une gamme d'activités liées à l'agriculture, à l'élevage et à la transformation alimentaire. Les femmes rurales ont été formées à diverses méthodes de fabrication des aliments, ce qui a conduit à la création d'un certain nombre d'entreprises et à la formation d'une association de femmes dans le but de promouvoir la mise en marché et les ventes, notamment dans le cadre d'expositions agricoles mobiles organisées dans l'ensemble du pays, qui permettent

aux femmes de vendre directement leurs produits aux consommateurs. Pour ses initiatives de coopération internationale, le Gouvernement suédois a mis au point une boîte à outils de l'égalité des sexes qui inclut des domaines clés en matière de soutien de l'autonomisation économique des femmes rurales, notamment les femmes et les droits fonciers, les femmes et la sécurité alimentaire et les femmes et l'eau, l'assainissement et l'hygiène.

16. L'amélioration des données ventilées par sexe et des indicateurs tenant compte de la problématique hommes-femmes sur l'accès aux ressources, aux avoirs et aux revenus et la possibilité d'en disposer, la production agricole, l'emploi du temps, les responsabilités et la participation est essentielle pour la mise en œuvre, la surveillance, le suivi et la présentation de rapports sur les progrès accomplis dans les interventions visant les femmes rurales, en particulier à la lumière du cadre de développement pour l'après-2015 et des objectifs de développement durables. En Jordanie, la Direction des statistiques générales a défini des indicateurs sexospécifiques pour les revenus et la pauvreté dans le cadre d'un ensemble d'indicateurs de suivi des progrès dans la réalisation de l'égalité des sexes ventilés par secteur. Au Kenya, le mécanisme national de l'égalité des sexes, en collaboration avec le Bureau national des statistiques, compile tous les deux ans une fiche récapitulative de données sur la question des sexes, qui contient des données ventilées par sexe sur tous les secteurs. Il a également publié en 2013 un instrument d'information utilisé par le secteur public pour produire des rapports trimestriels et annuels sur la prise en considération systématique des sexospécificités et le droit de vivre à l'abri de la discrimination. Le Gouvernement des États-Unis a appuyé l'adoption de l'Indice de l'autonomisation des femmes dans l'agriculture, qui porte sur l'accès à la production agricole, aux actifs et aux ressources, à l'utilisation du revenu, à l'emploi du temps et aux rôles de direction dans la collectivité, de même que sur le pouvoir décisionnel dans ces domaines. Le premier rapport sur les données de référence de 13 pays a été publié en mai 2014.

17. Au sein du système des Nations Unies, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) a joué un rôle de chef de file en aidant les gouvernements à améliorer la disponibilité et l'utilisation de statistiques ventilées par sexe pour guider la formulation de politiques et de programmes dans les domaines de l'agriculture et du développement rural. L'organisation a préparé des documents sur le renforcement des capacités pour permettre aux États Membres : a) de renforcer la dimension sociale dans les recensements agricoles, les enquêtes rurales connexes et la surveillance de la sécurité alimentaire, y compris la mise au point d'indicateurs pertinents ventilés par sexe; b) d'inclure une dimension agricole ou rurale dans les débats en cours au sujet des statistiques ventilées par sexe. En outre, les principes directeurs élaborés par la FAO dans la perspective du Programme mondial du recensement de l'agriculture 2020 comprennent un thème spécial sur la répartition des décisions et des actifs détenus au sein du ménage. Les pays pourront ainsi obtenir des informations sexospécifiques sur la prise de décisions concernant les exploitations agricoles, ainsi que sur les biens essentiels comme les terres et le bétail dont les femmes sont propriétaires.

B. Reconnaître, réduire et redistribuer le travail domestique non rémunéré

18. Les femmes rurales consacrent énormément de temps à des activités non rémunérées liées à la production et à la transformation des aliments, à la collecte de l'eau et du combustible et aux soins prodigués aux enfants et aux personnes âgées. En grande partie, ce travail reste informel, non rémunéré, largement méconnu et sous-estimé. Ce sont principalement les femmes et les enfants qui sont chargés des corvées de collecte et de transport des combustibles et de l'eau. Dans de nombreux pays en développement, les femmes consacrent entre une et quatre heures par jour à la collecte de biomasse comme source de combustible²¹. Selon une étude sur le manque de temps et le manque d'eau dans 25 pays d'Afrique subsaharienne, les femmes passent, globalement, au moins 16 millions d'heures par jour à collecter de l'eau de boisson, alors que les hommes et les enfants consacrent respectivement 6 millions et 4 millions d'heures par jour à la même tâche²². Les femmes rurales consacrent plus de temps que les citadins – hommes et femmes – aux tâches ménagères, notamment la collecte d'eau et de combustible et la préparation des repas. Le temps investi par les femmes et les filles dans les tâches domestiques limite leurs possibilités de gagner un revenu ou de fréquenter l'école, ce qui a une incidence sur la consommation, l'investissement et l'épargne en zone rurale.

19. La Rapporteuse spéciale sur les droits de l'homme et l'extrême pauvreté a fait des recommandations aux États Membres sur la manière de reconnaître, mettre en valeur, réduire et redistribuer le travail domestique non rémunéré, ainsi que d'ajuster les politiques pertinentes et d'améliorer l'accès des femmes aux services et infrastructures (A/68/293). À ce titre, les politiques publiques doivent envisager les tâches domestiques comme une responsabilité sociale et collective plutôt que comme un enjeu individuel. De nouvelles mesures sont nécessaires pour évaluer les contributions des femmes à l'économie domestique, qui tendent à être non rémunérées et non comptabilisées dans l'évaluation du revenu national. Il faut pour cela renforcer les capacités des bureaux de statistique nationaux en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données statistiques sexospécifiques sur le travail domestique non rémunéré des femmes pour faire reconnaître ce travail à sa juste valeur et contribuer à l'élaboration de politiques tenant compte des sexospécificités.

20. La résolution 68/139 de l'Assemblée générale a appelé les États Membres à reconnaître, réduire et redistribuer le travail domestique non rémunéré. Des mesures doivent être prises pour que le travail non rémunéré et la contribution des femmes à la production, agricole et non agricole, y compris les revenus tirés de l'économie informelle, soient reconnus, et pour que le travail non rémunéré des femmes soit pris en compte dans les statistiques officielles. Dans un effort pour réduire la charge de travail non rémunéré, la résolution demande que des investissements soient réalisés pour améliorer l'accessibilité et l'utilisation des infrastructures (notamment dans les domaines de l'énergie et des transports), des sciences et des technologies (notamment les technologies qui font gagner du temps et allègent le travail), des

²¹ Banque mondiale, *Household Cookstoves, Environment, Health and Climate Change* (Washington, 2011).

²² Organisation mondiale de la santé et Fonds des Nations Unies pour l'enfance, *Progress on Drinking Water and Sanitation: 2012 Update* (Genève, 2012).

services de proximité (notamment un approvisionnement régulier en eau salubre et des services d'assainissement) et des mesures de renforcement des capacités et de mise en valeur des ressources humaines. La résolution appelle également les États Membres à lancer des programmes et des services visant à permettre aux femmes et aux hommes des milieux ruraux de concilier leur travail et leurs responsabilités familiales et à encourager les hommes à partager les tâches ménagères et à s'occuper des enfants ou d'autres personnes à égalité avec les femmes.

21. En Finlande, par exemple, le système de protection sociale est universel et accessible à tous les hommes et à toutes les femmes. Cela se traduit par des programmes adaptés aux besoins des femmes rurales et susceptibles de réduire leur charge de travail non rémunéré, notamment des soins de santé maternelle, des congés de maternité et de paternité, des centres de soins pour les enfants et les personnes âgées et des programmes de repas scolaires. Au Cambodge, un plan stratégique quinquennal sur l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (2014-2018) prévoit un accès accru aux services de garderie et aux jardins d'enfants, permettant aux femmes de réduire le temps passé auprès des enfants et de consacrer davantage d'efforts à des activités génératrices de revenus. À Cuba, l'Association de zootechnie a élaboré des projets d'autonomisation économique des femmes rurales tenant compte des sexospécificités qui portent sur le développement des capacités, la participation accrue des femmes dans les coopératives, la création de crèches et de garderies et la fourniture d'un soutien aux femmes qui exécutent des rôles traditionnellement masculins. En Égypte, l'État est tenu de permettre aux femmes de concilier leurs obligations familiales et leur travail, en fournissant soins et protection aux enfants, aux mères et aux femmes chefs de famille, ainsi qu'aux personnes âgées et aux femmes en situation de vulnérabilité, ce qui touche toutes les femmes rurales. Au Japon, le Ministère de l'agriculture, de la foresterie et des pêches apporte son soutien aux femmes rurales pour les aider à concilier leurs activités professionnelles et parentales dans les villages agricoles. En République de Corée, le Gouvernement accorde des subventions pour les soins aux nourrissons et aux enfants dans les zones rurales. En 2014, il a fourni des services d'aide aux familles rurales dont des membres avaient subi des accidents ou étaient malades (15 118 familles), des services d'entretien ménager aux personnes âgées et aux familles vulnérables (12 285 familles) et aux femmes avant et après l'accouchement (1 543 aides familiales).

22. Les femmes des zones rurales ont la première responsabilité quant à l'approvisionnement du ménage en eau et en énergie, ce qui constitue une partie importante de leur charge de travail non rémunéré. En apportant des améliorations aux services d'infrastructure, surtout dans les secteurs de l'eau et de l'électricité et en utilisant diverses technologies énergétiques durables et d'autres techniques novatrices, y compris des cuisinières améliorées, des systèmes de collecte des eaux de pluie, des meules efficaces et d'autres matériels de traitement des aliments, on peut réduire le temps passé par les femmes à exécuter des tâches domestiques et à dispenser des soins. La prise en compte de la charge de travail non rémunéré des femmes est particulièrement importante dans le contexte actuel de diminution des ressources en eau et en combustible liée à la déforestation, à la désertification et aux changements climatiques, autant de facteurs qui sont en train d'accroître le nombre estimé de personnes risquant de manquer d'eau et d'énergie. Dans le cadre des efforts visant à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, le Gouvernement cambodgien a investi dans des systèmes d'approvisionnement en

eau, conduisant à une hausse enregistrée dans la population rurale ayant accès à des sources d'eau potable de 24 % en 1998 à 50 % en 2015, réduisant ainsi le travail domestique non rémunéré des femmes à la corvée d'eau.

23. En Jordanie, une couverture presque complète a été réalisée dans le nombre de foyers branchés aux réseaux de distribution d'électricité, d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement, portant virtuellement le ratio zones rurales et zones urbaines à la parité. À Cuba, 3 500 collectivités rurales ont bénéficié d'un accès garanti à l'eau potable grâce à l'installation de quelque 3 000 aqueducs et à la mise en activité d'éoliennes, de pompes à eau et d'autres nouvelles technologies qui, en plus de réduire le travail domestique non rémunéré, a conduit à une augmentation de l'emploi chez les femmes. Au Kenya, le Gouvernement a aidé les collectivités à créer des associations d'usagers de l'eau dans un but d'autoréglementation de l'eau et à mettre au point des méthodes et des techniques novatrices adaptées aux besoins de la collectivité en matière de collecte de l'eau. Il les encourage à prendre en compte les aspects sexospécifiques de ces processus. Dans le cadre d'une stratégie pour un accès sûr aux carburants et à l'électricité, la FAO encourage l'utilisation de combustibles de cuisson écologiquement viables, de sources d'énergie de substitution et de pratiques de cuisson améliorées permettant de réduire le besoin des populations rurales en bois de chauffage et diminuant ainsi la charge de travail domestique non rémunéré des femmes et des filles.

C. Emploi, travail décent et protection sociale

24. Dans sa résolution 68/139, l'Assemblée générale a appelé les États Membres à garantir aux femmes rurales l'égalité d'accès à un emploi productif et à un travail décent, à des services sociaux et aux mesures de protection et de sécurité sociales appropriées. Elle a également à prendre des mesures pour accroître les possibilités d'emploi des femmes rurales dans toutes les stratégies de développement et d'éradication de la pauvreté à l'échelon national et international.

25. Le rapport sur *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde* indique que l'agriculture locale reste le principal fournisseur de produits alimentaires et la première source de revenus et d'emplois dans les zones rurales²³. Il convient néanmoins de noter l'importance croissante de l'emploi non agricole dans les zones rurales des pays en développement, par exemple, les usines et les entreprises commerciales (boulangerie, production artistique et artisanale, énergies renouvelables et services d'approvisionnement en eau, d'assainissement et d'hygiène) ainsi que la commercialisation et les échanges par le biais de coopératives rurales. Bien que les femmes comptent pour environ 43 % de la main-d'œuvre agricole dans les pays en développement, l'agriculture ne peut à elle seule réduire la pauvreté rurale²⁴. L'emploi rural non agricole peut aider les ménages à diversifier leurs sources de revenus et à se prémunir contre les chocs économiques et environnementaux qui risquent de compromettre la production agricole. Outre les mesures de soutien à l'emploi non agricole rémunéré des femmes rurales,

²³ FAO, FIDA et PAM, *L'état de l'insécurité alimentaire dans le monde : créer un environnement propice à la sécurité alimentaire et à la nutrition* (Rome, 2014).

²⁴ FAO, *La situation mondiale de l'alimentation et de l'agriculture 2010-2011 : Le rôle des femmes dans l'agriculture : Comblant le fossé entre les hommes et les femmes, pour soutenir le développement* (Rome, 2011).

l'amélioration de leurs conditions de travail agricole et non agricole et la promotion de leur pleine intégration dans l'économie officielle sont essentielles pour s'attaquer aux causes structurelles sous-jacentes de la pauvreté et de la situation défavorisée de ces femmes.

26. L'emploi dans le secteur agricole et ailleurs est essentiel au développement rural, à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à l'autonomisation économique des femmes rurales. Cependant, l'emploi décent et productif demeure difficile dans les zones rurales qui sont généralement caractérisées le caractère informel du marché du travail, la fragmentation de la main-d'œuvre, l'asymétrie des informations et la prévalence de la cumulation des emplois et du travail irrégulier. Les conditions de travail en milieu rural sont souvent médiocres et l'accès à une protection sociale y est limité. La législation du travail n'est souvent pas appliquée, et les travailleurs ruraux sont les moins organisés et les moins protégés. Parmi les travailleurs agricoles, les femmes sont surreprésentées dans le groupe de la main-d'œuvre non qualifiée et sont souvent embauchées sans contrat de travail officiel et à titre temporaire ou saisonnier. Les femmes et les hommes des zones rurales ont une rémunération inférieure à la moyenne et, en termes absolus, les femmes rurales sont au bas de l'échelle salariale^{9, 25}

27. Diverses interventions gouvernementales offrent des approches organisées pour créer des milieux de travail viables et renforcer les mesures de protection liées à l'emploi et la protection sociale des femmes rurales. En République de Corée, le Gouvernement a augmenté le montant des subventions allouées aux retraites des agricultrices afin d'élever leur statut professionnel et de leur conférer une autonomie accrue en tant qu'exploitantes agricoles associées. Le nombre de femmes bénéficiant d'un soutien aux primes de retraite est passé de 126 862 femmes en 2013 à 146 279 en 2014 (soit une augmentation de 15,3 %). En Finlande, le Gouvernement finance le coût des services de main-d'œuvre temporaire dans le cadre d'un programme de protection sociale dans les zones rurales, qui comprennent une main-d'œuvre de remplacement, un congé annuel de 26 jours, une aide subventionnée pendant 120 heures par an et des services supplémentaires à prix coûtant. Le Gouvernement administre également les pensions liées aux revenus, ce qui garantit un niveau de consommation raisonnable aux salariés et aux travailleurs indépendants après la retraite et permet d'assurer un revenu de base à tous les retraités. À Cuba, l'adhésion des femmes rurales à des associations et des collectifs et la promotion de l'emploi et de la protection sociale ont permis aux femmes de participer davantage à une agriculture non contrôlée par l'État à la suite des changements apportés au droit interne en 2011. Le Gouvernement azerbaïdjanais, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), a mis en place des centres de ressources pour améliorer les possibilités d'emploi des femmes âgées de 25 à 60 ans et a organisé une foire de l'emploi à l'intention des femmes rurales, dans le cadre de laquelle 114 offres d'emploi leur ont été proposées par 21 entreprises dans le cadre d'un programme visant à donner aux femmes rurales les moyens de participer à la vie économique et sociale.

28. De nombreuses initiatives des pouvoirs publics s'attachent à améliorer le potentiel de production des femmes rurales et à diversifier leurs sources de revenus en assurant une formation à la gestion d'entreprise. Au Cambodge, les centres de développement de la femme offrent aux femmes rurales un accès à des possibilités

²⁵ FAO, *Decent Rural Employment for Food Security: A Case for Action* (Rome, 2012).

économiques accrues et au développement des compétences, et explorent des stratégies visant à appliquer les principes de partenariat entre secteur public et secteur privé dans le but de transformer les centres dispensant une formation professionnelle en centres de développement des entreprises. Aux Émirats arabes unis, le projet « Fostering Women's Entrepreneurship in the Agri-Food Sector » a été mis en œuvre par la FAO pour promouvoir des entreprises viables dirigées par des femmes dans l'agro-industrie et l'industrie agroalimentaire.

29. Dans le cadre de l'EXPO 2015 de Milan, l'Italie créera environ 2 600 entreprises dirigées par des femmes d'ici à 2020. Le Gouvernement italien a également mis en place des associations de femmes pour soutenir les agricultrices. Le Gouvernement kényen, en partenariat avec le secteur privé, organise des cours de formation au développement de l'esprit d'entreprise, à la comptabilité et à la gestion des entreprises pour permettre aux femmes qui se qualifient pour divers fonds d'amorçage de démarrer ou d'améliorer leurs entreprises. Aux Philippines, un programme de promotion de l'emploi rural par le soutien au travail indépendant et au développement de l'esprit d'entreprise œuvre au renforcement des capacités et au développement des qualifications. Au Botswana, le Gouvernement favorise l'accès des entrepreneures aux marchés locaux, régionaux et internationaux. Le Ministère du travail et des affaires intérieures utilise le mécanisme de promotion de la femme pour organiser des expositions annuelles sur les femmes où celles-ci peuvent présenter leurs produits, établir des réseaux et nouer des liens avec les milieux d'affaires officiels (les inscriptions ont plus que quadruplé depuis 1999). Le Gouvernement soutient également des groupes de femmes dans le démarrage d'activités génératrices de revenus. Au cours des 10 dernières années, le Gouvernement a financé 310 groupes bénéficiant à 2 480 personnes qui, autrement, auraient été au chômage ou sans ressources.

D. Accès à la terre et aux autres ressources productives et à leur maîtrise

30. Dans sa résolution 68/139, l'Assemblée générale a appelé à faire en sorte que les femmes rurales se voient reconnaître l'égalité des droits de propriété foncière et de location de terres et d'autres biens, y compris par voie de succession, et de veiller à ce que les femmes aient accès sur un pied d'égalité aux ressources économiques et à leur maîtrise, ainsi qu'à des services financiers. Les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires du Comité de la sécurité alimentaire mondiale (CFS 2014/41/4 Rev.1) affirment la nécessité de contribuer « au traitement équitable des femmes s'agissant des droits fonciers, de l'accès aux terres productives, aux ressources naturelles, aux intrants et aux outils de production, et du contrôle sur ces éléments », ainsi que de favoriser « l'accès aux services de vulgarisation, de conseil et de financement, à l'enseignement, à la formation, aux marchés et à l'information ».

31. Les obstacles qui empêchent les femmes d'accéder à la terre et à d'autres ressources productives, de les utiliser et de les contrôler, ainsi qu'aux revenus issus de la culture et des autres utilisations des terres, sont généralisés et considérables. Ils tiennent notamment à des cadres juridiques et politiques inadéquats, à une mise en œuvre inefficace aux échelons local et national et à des normes et des pratiques culturelles discriminatoires. Selon l'indice des institutions sociales et de l'égalité hommes-femmes de l'Organisation de coopération et de développement

économiques, sur les 161 pays analysés, les femmes ont les mêmes droits de propriété, d'occupation et de contrôle des terres que les hommes dans seulement 37 % des pays. Dans 59 % de ces pays, la loi garantit aux hommes et aux femmes les mêmes droits fonciers. Toutefois, les pratiques coutumières, traditionnelles et religieuses sont discriminatoires à l'égard des femmes et compromettent la mise en œuvre intégrale de la loi. Dans 4 % de ces pays, les femmes n'ont explicitement aucun droit légal de posséder, d'occuper ou de contrôler la terre. En plus de jouir d'un accès plus restreint que les hommes à la terre, les femmes sont souvent liées également par des droits fonciers secondaires, ce qui veut dire qu'elles détiennent ces droits par l'intermédiaire de membres masculins de la famille et risquent de les perdre en cas de divorce, de veuvage ou d'émigration du parent de sexe masculin²⁶.

32. L'analyse des données de la Banque mondiale effectuée par ONU-Femmes montre que des progrès importants ont été réalisés entre 1990 et 2010 dans la réduction de la discrimination légale contre les femmes au sujet de leur capacité à hériter et à posséder des biens en leur nom propre, mais les progrès ont été inégaux dans l'ensemble des régions⁹. Les pays de l'Afrique subsaharienne, qui ont inauguré la période avec le plus grand nombre de restrictions juridiques par rapport à d'autres régions, ont fait des progrès significatifs. Par exemple, au Botswana, le Gouvernement encourage les efforts des comités des terres à pratiquer une discrimination positive lors de la répartition des terres dans les régions éloignées, où un pourcentage plus élevé est réservé aux populations locales, y compris les femmes et les jeunes filles. Au Kenya, la politique foncière nationale, qui reconnaît le droit des femmes à la propriété, a conduit à l'adoption de lois axées sur la problématique hommes-femmes, y compris la loi sur les biens matrimoniaux (2013), qui protège les droits des femmes à la propriété pendant le mariage et après sa dissolution.

33. Pour les femmes et les hommes ruraux, la terre est peut-être la plus importante source de production des ménages qui leur assure alimentation, nutrition et revenu. Selon les Directives volontaires pour une gouvernance responsable des régimes fonciers applicables aux terres, aux pêches et aux forêts dans le contexte de la sécurité alimentaire nationale, l'égalité des sexes est l'un des grands principes de mise en œuvre essentiels. Elle doit être respectée dans l'ensemble des programmes, politiques et activités d'assistance technique visant à améliorer la gouvernance des régimes fonciers²⁷. En Chine, par exemple, pour mettre en œuvre les politiques de l'autorité centrale en matière de gestion et de transfert des terres rurales contractées, le Ministère de l'agriculture exige que les ministères compétents procèdent à des travaux d'enregistrement et de certification afin de protéger les droits fonciers des femmes rurales et de répondre à leurs préoccupations d'ordre pratique. Les noms des femmes rurales sont consignés dans le registre et figurent sur le certificat foncier, ce qui assure leurs droits légaux. Au Cambodge, un programme d'attribution de titres de propriété en vertu de la loi foncière de 2001 habilite les femmes par l'attribution de titres de copropriété et de droits garantis qui sont égaux à ceux des hommes en cas de divorce, ainsi que de droits de succession en cas de

²⁶ FAO, « Genre et droit à la terre », Perspectives économiques et sociales, Synthèses 8 (Rome, 2010).

²⁷ Document de la FAO CL144/9 (C2013/20), annexe D. Les Directives volontaires visent à promouvoir des droits fonciers sûrs et un accès équitable aux terres, aux pêches et aux forêts. Elles ont été officiellement approuvées par le Comité de la sécurité alimentaire mondiale le 11 mai 2012.

décès. Aux Philippines, 674 486 femmes ont obtenu un certificat de propriété foncière.

34. Dans le but de répandre les enseignements et les bonnes pratiques qui conviennent en matière d'adoption et de mise en œuvre effective des lois, des politiques et des programmes sur les droits des femmes à la terre et à d'autres ressources productives, ONU-Femmes et le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les droits de l'homme ont diffusé en 2013 une publication intitulée *Realizing Women's Rights to Land and Other Productive Resources*. La base de données de la FAO concernant les femmes et les droits fonciers analyse la mesure dans laquelle les cadres juridiques et les politiques et programmes nationaux soutiennent la promotion des femmes ou induisent un accès différencié à la terre selon le sexe dans 84 pays.

35. En raison de la crise alimentaire de 2007 et 2008 et la flambée des prix mondiaux des denrées alimentaires en 2010 et 2011²⁸, la demande accrue de nourriture, associée à une demande croissante de biocarburants et d'autres produits de base, a encouragé les investisseurs étrangers et nationaux à acquérir de grandes superficies de terres dans les pays en développement. C'est ainsi que des millions d'hectares ont été cédés au cours des 10 dernières années. Cette tendance a des conséquences désastreuses pour les populations locales et leurs moyens d'existence, en particulier pour les femmes rurales. Une étude récente de ces processus, à l'échelle mondiale, a révélé que les gains rares et limités ont été engloutis par une confluence d'exclusions sociales, de dépossession et d'inégalités entre les sexes. Premièrement, dans aucun des cas examinés les femmes ne disposent de pouvoir décisionnel dans la planification des projets ou dans la négociation des détails de la réinstallation et de la réhabilitation. Deuxièmement, l'indemnisation et la réinstallation discriminatoire ont presque universellement reproduit l'absence de droits fonciers des femmes par l'attribution des terres ou des parcelles de compensation à des hommes chefs de ménages. Troisièmement, les femmes dépendent le plus des ressources de propriété commune pour le travail et le revenu dans la plupart des contextes agraires, elles sont donc les plus durement touchées par l'occupation de la terre, la destruction des biens communs et les pertes d'élevage qui en résultent. Quatrièmement, la dépossession des terres est en corrélation avec l'augmentation de la violence, ce qui met particulièrement en danger la sécurité physique des femmes. Enfin, dans tous les cas, les femmes ont largement reconnu la menace posée ou créée par la dépossession pour leur bien-être, et ont joué un rôle important à dans l'opposition à l'accaparement des terres à grande échelle.

36. Les agricultrices se heurtent également à un accès limité aux intrants agricoles et aux services de vulgarisation par rapport à leurs homologues masculins, ce qui compromet leur productivité et leur sécurité alimentaire et nutritionnelle. Au Kenya, le Gouvernement offre des réductions de taxes sur les engrais et autres intrants agricoles, ce qui profite grandement aux femmes pauvres, qui constituent la majorité des producteurs de produits alimentaires. En 2014, dans les pays visés, le programme Feed the Future du Gouvernement des États-Unis d'Amérique a permis aux petits exploitants agricoles, y compris les femmes, de gagner plus de 530 millions de dollars en nouvelles ventes de produits agricoles, qui ont triplé par

²⁸ Indice FAO des prix des produits alimentaires, disponible à l'adresse <http://www.fao.org/worldfoodsituation/foodpricesindex/en/>.

rapport à l'année précédente. Pour résoudre les problèmes rencontrés par les femmes rurales dans l'accès à la technologie, ONU-Femmes, la FAO, le FIDA, le PAM et l'Union africaine ont organisé une foire du partage en octobre 2014 sur les technologies employées par les femmes rurales pour améliorer la sécurité alimentaire, la nutrition et l'agriculture familiale productive. Plusieurs partenaires, dont le Regional Network on Gender and Rural Livelihoods for Eastern and Southern Africa, ont fait la promotion de technologies novatrices qui soutiennent les petites exploitantes agricoles. Sa composante Sud-Sud a réuni des femmes rurales innovatrices venant de l'ensemble de la région, et leur a offert une tribune pour échanger avec des décideurs politiques, des universitaires, des fabricants de produits alimentaires, des investisseurs, des experts en technologie et autres.

37. L'accès aux services financiers favorise le développement économique et peut aider à réduire considérablement la pauvreté dans les zones rurales. Toutefois, l'accès aux services de crédit, d'épargne, d'assurance et de transfert des salaires est généralement limité dans les zones rurales. De plus, le manque de moyens, tant au niveau de l'offre qu'à celui de la demande, notamment l'insuffisance du nombre de produits adaptés aux besoins ruraux et des compétences financières, rend l'accès aux services financiers encore plus limité en milieu rural. L'accès des femmes aux services financiers est limité par le manque de garanties et des normes juridiques, coutumières et culturelles discriminatoires. La base de données sur l'accès aux services financiers (Global Findex) révèle que les femmes, les pauvres, les jeunes et les habitants des zones rurales sont les plus défavorisés. Les données de 2014 indiquent qu'entre 2011 et 2014, 700 millions d'adultes sont devenus titulaires d'un compte bancaire, faisant passer de 51 à 62 le pourcentage de la population adulte mondiale disposant d'un compte en banque; le nombre de personnes en étant dépourvues a chuté de 20 % pour s'établir à 2 milliards d'adultes. Il existe des disparités nettes entre les zones rurales et les zones urbaines, les zones rurales dans les pays à faible revenu présentant un très faible nombre de comptes bancaires officiels. Par ailleurs, 47 % des femmes dans les pays à faible revenu ont des comptes bancaires, mais ce n'est le cas que pour 22 % des femmes rurales²⁹.

38. Les initiatives visant à améliorer les compétences des femmes rurales à la gestion de leurs finances sont devenues plus courantes, et la disponibilité des informations sur l'évolution de la situation du secteur financier dans le monde entier, y compris le statut des femmes, a contribué à mieux informer les décideurs politiques et les parties prenantes. Pour améliorer l'accès des femmes rurales à des services financiers adéquats, il faut trouver des solutions politiques susceptibles de favoriser une meilleure intégration financière, en tirant parti des nouvelles technologies qui aident à franchir les barrières et à atteindre les groupes mal desservis des zones rurales.

39. Pour aider les femmes confrontées à des déficits financiers dans le développement de leurs entreprises, le Ministère des finances de la Chine, la Banque de Chine et la Fédération des femmes de Chine mettent en œuvre une politique de prêt garanti à faible intérêt à l'intention des femmes, qui fournit des fonds de démarrage sous forme de prêt d'un montant maximal de 100 000 yuans par femme rurale bénéficiaire. En Jordanie, la Société du crédit agricole cherche à réduire la pauvreté des femmes en milieu rural par l'octroi de prêts pour soutenir et développer le secteur agricole. Le pourcentage des prêts obtenus par les femmes en

²⁹ Disponible à l'adresse <http://www.worldbank.org/en/programs/globalindex>.

2009-2014 variait entre 57 % et 64 % du total. Pour résoudre le problème de l'intégration financière des femmes, le Gouvernement azerbaïdjanais, par l'intermédiaire de l'organisme d'État chargé de l'octroi de crédits agricoles, accorde des prêts à 53 000 femmes rurales (39,2 % du total). En Égypte, le Ministère d'État du développement local soutient les femmes rurales en accordant des prêts souples et en dispensant une formation et une assistance technique à la gestion des petites et moyennes entreprises, ainsi qu'en offrant de nouveaux débouchés pour la commercialisation dans le cadre d'expositions de la production des femmes pour les marchés locaux et étrangers. Le Conseil national des femmes, en collaboration avec les Ministères d'État chargés du développement administratif et de l'intérieur, ONU-Femmes, le PNUD et plusieurs organisations non gouvernementales et gouvernorats, a contribué à la délivrance de cartes nationales d'identification pour permettre aux femmes rurales d'accéder aux services gouvernementaux, y compris aux prêts et aux facilités et services de crédit. Au Paraguay, le Fonds pour les prêts agricoles met l'accent sur l'intégration financière des femmes rurales, en offrant des produits financiers qui répondent aux besoins locaux, comme une banque communautaire qui a prêté 580 170 dollars à 1 676 femmes et 533 hommes entre janvier et avril 2015. Le Gouvernement kényen par l'intermédiaire du Fonds pour les femmes entrepreneures a alloué des prêts à hauteur de 4,5 milliards shillings kényens (50,6 millions de dollars) à 864 920 femmes depuis 2007, tandis que plus de 404 800 femmes ont reçu une formation aux techniques de gestion d'entreprise et 52 coopératives d'épargne et de crédit ont été enregistrées. Le programme, mis en œuvre en partenariat avec des acteurs des secteurs privé et public, repose sur le système de remboursement des prêts par téléphone mobile.

E. Sécurité alimentaire et nutritionnelle

40. Selon l'Accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement : « Il est inadmissible que près de 800 millions de personnes souffrent d'une sous-alimentation chronique et n'aient pas accès à une alimentation suffisante, saine et nutritive. Dans la mesure où la majorité des pauvres vivent dans les zones rurales, nous soulignons la nécessité d'assurer durablement la sécurité alimentaire, la redynamisation du secteur agricole et la promotion du développement rural, particulièrement dans les pays en développement, ces mesures étant à même de favoriser sensiblement la réalisation de l'ensemble des objectifs de développement durable. Nous soutiendrons l'agriculture durable, y compris l'exploitation forestière, la pêche et l'élevage... Nous nous attacherons davantage à améliorer la sécurité alimentaire et la nutrition et nous accorderons une attention particulière aux petits exploitants et aux agricultrices, ainsi qu'aux coopératives agricoles et aux réseaux d'exploitants agricoles. » Il est vrai que les femmes et les hommes ruraux contribuent différemment à la sécurité alimentaire de leur ménage et de leur collectivité. Les femmes s'occupent d'habitude de l'élevage du petit bétail, de la culture et de la préparation des aliments consommés par le ménage, tandis que les hommes cultivent en plein champ des produits destinés au marché. Cependant, bien que les femmes soient les principales productrices d'aliments dans de nombreux pays en développement, des obstacles insurmontables les empêchent de contribuer pleinement à la sécurité alimentaire et nutritionnelle et les font souffrir de manière disproportionnée de la faim et de la malnutrition.

41. Selon le rapport sur *l'état de l'insécurité alimentaire dans le monde*, au cours de la période 2012-2014, les taux de sous-alimentation sont passés de 18,7 % à 11,3 % à l'échelle mondiale et de 23,4 % à 13,5 % dans les pays en développement. Cependant, l'éradication de la faim demeure un enjeu mondial majeur. Selon les dernières estimations, 805 millions de personnes étaient chroniquement sous-alimentées au cours de la période 2012-2014 et la nourriture disponible était insuffisante pour mener une vie saine et active. La grande majorité des personnes souffrant de la faim vivent dans des pays en développement où le nombre de personnes sous-alimentées a diminué de 42 % de 1990-1992 à 2012-2014. Malgré cela, un enfant sur quatre dans le monde souffre d'un retard de croissance, ce qui est la preuve que la malnutrition à long terme compromet le développement physique et mental. Près de la moitié de tous les décès d'enfants de moins de 5 ans sont attribuables à la malnutrition³⁰. L'anémie, causée par une mauvaise nutrition et les carences en fer et d'autres micronutriments, affecte 42 % de toutes les femmes enceintes dans le monde et contribue à la mortalité maternelle et à l'insuffisance pondérable. Cependant, le caractère limité des ensembles de données nationales et mondiales est la raison pour laquelle on dispose de très peu d'informations sur les dimensions sexospécifiques de la faim. Le manque de données constitue un obstacle majeur à l'analyse sexospécifique et à la surveillance de la sécurité alimentaire et nutritionnelle. Les données ventilées par sexe ne sont recueillies qu'au niveau national sur un nombre limité d'indicateurs comparables au niveau international, tels que le poids de la masse corporelle et certaines carences en micronutriments (A/69/156).

42. Des mesures ont été prises par les États Membres et la communauté internationale du développement pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle dans les collectivités rurales, en tenant compte des considérations touchant la parité des sexes. À Cuba, dans le cadre d'une collaboration entre le PNUD, le Centre for Women's Studies et d'autres organismes sur l'égalité des sexes et la gestion de la qualité pour la sécurité alimentaire, le programme reconnaît et appuie des systèmes et des pratiques qui favorisent l'égalité des sexes dans l'agriculture et la sécurité alimentaire de qualité. À Djibouti, le Ministère de la promotion de la femme et de la planification familiale s'attaque à la malnutrition en offrant aux agricultrices des possibilités de génération de revenus. Le Gouvernement japonais a contribué à l'amélioration de la situation des femmes dans les zones rurales par l'adoption en 1999 de la Loi fondamentale relative à l'alimentation, à l'agriculture et aux zones rurales et de la Loi fondamentale pour une société fondée sur l'égalité des sexes. En 2013, le programme Feed the Future, mis en œuvre par les États-Unis d'Amérique, a favorisé l'accès de plus de 7 millions de petits exploitants agricoles à de nouveaux outils et à des technologies permettant d'améliorer les rendements et de stimuler la génération de revenus, a atteint 12,5 millions d'enfants par des interventions en faveur de la nutrition et a fourni un soutien à près de 91 000 agricultrices s'occupant de jardinage à la maison, contribuant ainsi à améliorer l'accès à des aliments riches en nutriments et à augmenter les revenus pour les femmes et les enfants. Grâce au programme commun « Renew Efforts to Address Child Hunger and Under-Nutrition (REACH) », la FAO, le FIDA, l'UNICEF, le PAM et l'Organisation mondiale de la santé (OMS) aident les gouvernements nationaux à planifier, prioriser et gérer les interventions des multiples parties prenantes en matière de nutrition. En associant

³⁰ Disponible à l'adresse <http://data.unicef.org/nutrition/malnutrition>.

différents secteurs, le programme REACH a aidé à mettre en place et à renforcer des programmes nationaux permettant de remédier à la sous-alimentation infantile et maternelle dans 16 pays³¹.

43. En 2014, la FAO a élaboré une formation en ligne, « Gender in Food and Nutrition Security », qui vise à renforcer les capacités des décideurs nationaux et internationaux et des spécialistes du développement en vue de la conception et de la mise en œuvre de politiques et de programmes durables et soucieux de l'égalité des sexes. Reconnaissant que les changements climatiques, la perte de diversité biologique et la dégradation des sols constituent de graves menaces pour la sécurité alimentaire et la nutrition, et en réponse à la pénurie de données et d'informations de qualité sur la problématique hommes-femmes, le Programme de recherche sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale a produit un manuel intitulé « Gender and Inclusion Toolbox : Participatory Research in Climate Change and Agriculture », une boîte à outils pour faciliter la recherche des causes et des interventions possibles dans le cadre de programmes relatifs aux changements climatiques tenant compte des sexospécificités et socialement inclusifs dans le contexte du développement rural³². Le Centre mondial pour le développement durable du PNUD a également démontré la nécessité d'intégrer les préoccupations sexospécifiques dans les politiques sur l'égalité des sexes, le climat et l'agriculture pour promouvoir l'égalité des sexes dans le contexte du développement durable³³.

III. Conclusions et recommandations

44. Les États Membres et les entités des Nations Unies ont pris des mesures pour améliorer la situation des femmes en milieu rural en leur facilitant l'accès à l'emploi, à l'entrepreneuriat, à la formation, à des postes de direction, à la protection et aux services sociaux, ainsi qu'à la terre et aux ressources productives. Ils ont également pris des mesures visant à reconnaître, réduire et redistribuer la charge de travail domestique non rémunéré des femmes. Malgré certains progrès dans l'amélioration de leur situation, la majorité des femmes rurales dans le monde vivent encore dans des conditions difficiles. Les problèmes auxquels elles sont confrontées ont été aggravés par l'effet combiné des crises économiques et financières, la volatilité des cours de l'énergie et des denrées alimentaires, les changements démographiques, les conflits, les changements climatiques, les transactions foncières de grande envergure et le manque d'investissement dans le développement rural et agricole.

45. D'importants progrès ont été accomplis dans de nombreux pays sur la voie de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement, y compris les objectifs et les cibles en matière d'égalité des sexes, mais les résultats les

³¹ Bangladesh, Burkina Faso, Burundi, Tchad, Éthiopie, Ghana, Haïti, Mali, Mozambique, Myanmar, Népal, Niger, Rwanda, Sénégal, Ouganda et République-Unie de Tanzanie.

³² C. Jost, N. Ferdous, T. D. Spicer, *Gender and Inclusion Toolbox: Participatory Research in Climate Change and Agriculture*. Programme sur le changement climatique, l'agriculture et la sécurité alimentaire du Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale, CARE International et le Centre mondial d'agroforesterie (Copenhague, 2014).

³³ Leisa Perch and Rosaly Byrd, « Gender in the Climate-Smart Agriculture Discourse: Making the case for gender-smartness », Rio+ Centre Working Papers, 2015.

plus médiocres concernent les femmes rurales, par rapport aux femmes vivant en milieu urbain et aux hommes ruraux et urbains. Dans le cadre de l'après-2015, il est nécessaire d'adopter des approches plus robustes en matière d'égalité des sexes et d'investir davantage dans le développement rural et les femmes rurales. Les femmes rurales jouent notamment un rôle de premier plan dans la réalisation de la quasi-totalité des objectifs de développement durable proposés. Elles sont des acteurs de changement essentiels, dont l'autonomisation économique contribuera substantiellement aux économies locales et nationales, au développement social, à la gestion environnementale et à l'instauration d'un monde juste et équitable pour tous.

46. Les États Membres sont encouragés à suivre les recommandations suivantes, présentées pour examen à l'Assemblée générale, pour améliorer la situation des femmes dans les zones rurales :

a) Mettre en œuvre les engagements déjà pris en ce qui concerne le développement rural et l'autonomisation des femmes rurales et leurs droits, en particulier les dispositions de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de l'examen 20 ans après leur adoption (E/CN.6/2015/3), et attendre avec intérêt les objectifs de développement durable proposés et la mise en œuvre de l'Accord d'Addis-Abeba sur le financement du développement;

b) Intégrer des perspectives sexospécifiques dans les plans et programmes nationaux de développement rural et agricole, là où elles font défaut, et assurer la coordination entre les mécanismes de promotion de l'égalité des sexes et les ministères d'exécution à tous les niveaux;

c) Assurer la pleine égalité des droits des femmes rurales à la terre et à l'héritage, la sécurité du régime foncier, la propriété et les ressources communes et l'égalité d'accès à la justice et à un soutien juridique, par la conception, l'examen et la mise en œuvre des lois et des politiques pertinentes, y compris celles concernant les registres d'état civil;

d) Accroître l'investissement public et privé dans les femmes rurales pour combler l'écart entre les sexes dans l'agriculture et offrir aux petites exploitantes agricoles un accès amélioré aux services financiers et de vulgarisation, aux moyens de production agricoles, aux marchés et aux technologies novatrices;

e) Atténuer les situations d'après conflit et les effets des changements climatiques en permettant aux femmes rurales de participer pleinement à la gouvernance et à la prise de décisions en ce qui concerne les ressources naturelles;

f) Assurer l'égalité d'accès au travail décent dans les secteurs agricole et non agricole, y compris dans les entreprises et coopératives durables, concevoir et appliquer une protection sociale tenant compte de la problématique hommes-femmes et améliorer les compétences et les capacités des femmes rurales par la formation technique et professionnelle;

g) Reconnaître, réduire et redistribuer la charge de travail domestique non rémunéré des femmes rurales en investissant dans les infrastructures

pertinentes, les services publics et les technologies permettant d'épargner du temps et de la main-d'œuvre, et encourager l'emploi rémunéré des femmes dans l'économie des soins;

h) Élaborer et appliquer des modes de production agricole qui tiennent compte de la problématique hommes-femmes et résistent aux aléas du climat pour assurer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et soutenir les femmes rurales et autochtones dans la conservation et l'utilisation durable des cultures traditionnelles et de la diversité biologique;

i) Renforcer les capacités des bureaux nationaux de statistique et d'autres institutions pertinentes en matière de collecte, d'analyse et de diffusion des données ventilées par sexe et par âge et produire des statistiques ventilées par sexe sur l'emploi du temps, le régime foncier, l'eau, l'assainissement, l'énergie, entre autres, pour soutenir les politiques et les mesures visant à améliorer la situation des femmes rurales et suivre et surveiller la mise en œuvre des objectifs de développement durable.

47. Le système des Nations Unies et les autres organisations internationales sont invités à aider les États Membres à :

a) Concevoir et mettre en œuvre, des politiques et des programmes de développement rural et agricole efficaces, durables et soucieux de l'égalité des sexes;

b) Reconnaître, réduire et redistribuer le travail domestique non rémunéré des femmes et des filles en milieu rural;

c) Élaborer et mettre en œuvre des politiques et des programmes visant à promouvoir l'accès des femmes aux possibilités de travail décent, y compris les emplois agricoles et non agricoles;

d) Planifier, concevoir et mettre en œuvre des régimes de protection sociale soucieux de l'égalité des sexes qui mettent l'accent sur les femmes rurales;

e) Collecter, analyser et diffuser des données ventilées par sexe et par âge et des statistiques ventilées par sexe sur l'accès des femmes rurales à la terre et à d'autres ressources productives, et à la maîtrise de celles-ci, la distribution et la valeur du travail domestique non rémunéré, l'entrepreneuriat et l'accès à un travail décent et à la protection sociale.